



L'OBS > POLITIQUE > **2019**
PRÉSIDENTIELLE

Enquête pénale ouverte après le SMS d'Eric Zemmour aux électeurs juifs

JE M'ABONNE 3 MOIS POUR 1€ | SANS ENGAGEMENT



Partager

Le candidat d'extrême droite avait contacté des Français de confession juive via l'utilisation d'un fichier interdit, avant le premier tour.

Par L'Obs

Publié le 12 avril 2022 à 17h55

Mis à jour le 12 avril 2022 à 18h31

Temps de lecture 2 min

L'OB



VOIR LES OFFRES
D'ABONNEMENT

Une enquête préliminaire a été ouverte ce mardi 12 avril à Paris après la plainte de deux associations sur un démarchage par SMS du parti d'Eric Zemmour ciblant des électeurs français de confession juive à la veille du premier tour de la présidentielle. a indiqué à l'AFP source proche du dossier.

Sollicité par l'AFP, le parquet de Paris a confirmé l'ouverture de cette enquête pour des infractions relatives à des données à caractère personnel.

LIRE AUSSI

Eric Zemmour rêvait d'une épopée, sa campagne s'achève sur une déroute

Un SMS signé du nom du candidat avait été envoyé vendredi à de nombreux téléphones mobiles dans l'Hexagone renvoyant vers une page éditée par le parti Reconquête ! affichant un texte explicitement adressé aux Français juifs.

« Sur plainte de l'UEJF et de l'association J'accuse AIPJ, une enquête a été ouverte ce jour des chefs de détention, conservation, enregistrement, transmission de données à caractère personnel en dehors des cas prévus par la loi, communication à un tiers sans autorisation et détournement des finalités d'un fichier de données à caractère personnel », a précisé le parquet.

Les investigations ont été confiées à la Brigade de répression de la délinquance à la personne (BRDP), a aussi indiqué cette source.

La Cnil également sur le coup

Le code pénal punit de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende la création d'un fichier faisant apparaître des croyances religieuses ou des origines raciales ou ethniques sans le consentement de l'intéressé.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) avait déjà ouvert une instruction suite à ce démarchage. La Cnil stipule que « le traitement des données à caractère personnel qui révèle [...] les convictions religieuses » est « interdit », sauf si « la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ».

Le message du candidat, désormais hors ligne, s'intitulait : « *Message d'Éric Zemmour aux Français de confession juive* » d'extrême droite, qui a rassemblé 7 % des suffrages dimanche, s'y présentait comme « *le seul à dénoncer l'expansion de l'islam dans notre pays* ». « *L'antisémitisme qui tue aujourd'hui est islamique* », ajoutait-il.

Le polémiste
VOIR LES OFFRES
D'ABONNEMENT

FIL INFO

société

politique

écologie

international

économie

opinions

culture

en 2049

services

« Que les policiers fassent leur travail »

Interrogée par BFMTV, l'équipe d'Éric Zemmour avait confirmé être à l'origine de la campagne d'envoi « *d'une dizaine de milliers de SMS* » qui renvoyaient vers la page web du candidat. Un des responsables de la campagne de Reconquête avait assuré à la chaîne d'information que ce démarchage politique avait été mis en place à l'aide d'un courtier en données personnelles, qui achète des bases de données pour en faire commerce.

LIRE AUSSI

Judith Cohen-Solal et Jonathan Hayoun : « Zemmour fait un usage pervers de son identité juive »



-50% la première année avec Google

S'abonner avec Google

En choisissant ce parcours d'abonnement promotionnel, vous acceptez le dépôt d'un cookie d'analyse par Google.

« *On attend avec impatience que les policiers fassent leur travail* », a déclaré à l'AFP Me Stéphane Lilti, qui a déposé plainte pour l'Union des étudiants juifs de France (UEJF).

Son confrère Me Sacha Ghozlan, qui a déposé plainte pour l'association « *J'accuse* », a dénoncé sur Twitter ce mardi « *la plus massive exploitation de listes nominatives de juifs depuis la rafle du Vel'd'hiv* ».



VOIR LES OFFRES
D'ABONNEMENT

FIL INFO

société

politique

écologie

international

économie

opinions

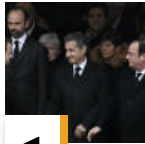
culture

en 2049

services

L'OB

Les plus lus



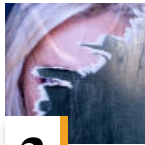
1

Sarkozy, Hollande, Jospin... pour qui voteront-ils au second tour de l'élection présidentielle ?



2

Les textos de Macron, la TVA de Le Pen, les millions de Péresse



3

Immigration, Poutine, affaires judiciaires... Ce que Marine Le Pen veut gommer

Dans la même rubrique



Enquête pénale ouverte contre Eric Zemmour après son SMS aux électeurs juifs



Après le premier tour des élections, 50 nuances de « ni, ni » chez Les Républicains



Macron estime qu'il n'a pas été élu en 2017 grâce au front républicain, il l'a pourtant évoqué le soir de sa victoire

En kiosque



JE M'ABONNE

Services



TESTEZ GRATUITEMENT

Cours d'allemand

avec Gymglish.com

Apprenez l'espagnol

avec L'OB

LA CONJUGAISON

TESTEZ GRATUITEMENT

Cours d'espagnol

avec Gymglish.com

Commentaires

25 commentaires

Pour réagir, je me connecte

CONNEXION



a posté le 12 avril 2022 à 21h14

Les statistiques ethniques et religieuses sont interdites. Ce sont des candidats anti communautaristes qui les font

[FIL INFO](#)

[société](#)

[politique](#)

[écologie](#)

[international](#)

[économie](#)

[opinions](#)

[culture](#)

[en 2049](#)

[services](#)



VOIR LES OFFRES
D'ABONNEMENT



takefive

a posté le 12 avril 2022 à 20h23

il a milité pour des convaincus

[Signaler](#)

[Répondre](#)



a posté le 12 avril 2022 à 20h13

Ils ont oublié que Macron sort de la banque Rottschild, on nous l'a assez rappelé pendant 5 ans.

[Signaler](#)

[Répondre](#)



takefive

a posté le 12 avril 2022 à 20h02

nosferatu

[Signaler](#)

[Répondre](#)



LEHOLLANDAIS

a posté le 12 avril 2022 à 19h24



Répondre

FIL INFO

société

politique

écologie

international

économie

opinions

culture

en 2049

services

∨ Afficher plus de commentaires

être faire apparaître dénoncer

L'OBS

Retour haut de page

Abonnement

Newsletters

Applications mobiles

Nos archives

NOS SERVICES

Programme TV

Bon plan


Modèles de lettre

Conjugaison


Langues

SUIVEZ-NOUS

 Facebook

 Instagram

 Twitter

 Youtube

 Fils RSS



FIL INFO

société

politique

écologie

international

économie

opinions

culture

en 2049

services

L'Obs - Les marques ou contenus du site nouvelobs.com sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle